

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale									
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :							
06/02/2019	06/02/2019	F-084-19-C-0011							
	1. Intitulé du projet								
Création du Campus de Formation SNCF	r. Infilitie du projet Création du Campus de Formation SNCF de Saint-Priest, sur la commune de Saint-Priest (69)								
p									
2. Identification of	du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou d	des) pétitionnaire(s)							
2.1 Personne physique									
Nom	Prénom								
2.2 Personne morale									
Dénomination ou raison sociale	SNCF								
Nom, prénom et qualité de la personne	Nicolas Lafèrma Divantario d'anématian dél	4 4							
habilitée à représenter la personne morale	Nicolas Lefèvre, Directeur d'opération dél	egue							
RCS / SIRET   8   0   8   3   3   2	5 7 0 0 0 0 1 3 Forme juridic	que EPIC							
Joigi	nez à votre demande l'annexe obligate	oire n°1							
3. Categorie(s) applicable(s) du tabl	eau des seuils et critères annexé à l'article dimensionnement correspondant du proje								
		l des seuils et critères de la catégorie							
N° de catégorie et sous catégorie		d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.							
°39) a) travaux et constructions qui créen	Construction de 3 bâtiments d'une surface								
une surface de plancher ou une emprise	environ.								
au sol comprise entre 10 000 et 40 000 m	2								

#### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement d'un centre de formation sur une emprise appartenant à SNCF, sur la commune de Saint-Priest. Le site choisi jouxte la gare de triage de Saint-Priest. Le projet s'insère sur deux sites distincts :

- "Parcelle Gare" à l'Est : le site occupe une superficie de 20300 m², délimité par les voies ferrées au Nord et à l'Ouest, la rue Pierre Sémard au Sud et la rue Eugène Chevreul à l'Est,
- "Parcelle INFRALOG" à l'Ouest : à environ 100 m du 1er site, le site occupe une superficie de 19200 m².

Les aménagements consistent en :

- la construction de 3 bâtiments (Industriel, Tertiaire, Hébergement+Restauration),
- l'aménagement d'un parking pour les formateurs et élèves,
- la construction d'un plateau technique (voies ferroviaires qui ne sont pas raccordées au réseau ferroviaire, pour former les élèves aux métiers de la circulation ferroviaire).

Le projet s'accompagne d'un aménagement paysager.

Le projet nécessitera la destruction d'un à deux bâtiments existants, propriétés de la SNCF.

La végétation est uniquement présente à l'extrémité Est du site du projet, sur une parcelle qui n'est pas occupée depuis plusieurs années. Le projet nécessitera en conséquence de débroussailler cette parcelle pour permettre un aménagement paysager.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

#### 4.2 Objectifs du projet

Ce projet s'insère dans le cadre du Schéma Directeur des Centres de Formation, engagé en 2015 par la SNCF.

Il s'inscrit dans une volonté de faire évoluer le système de formation actuel et notamment le cadre d'accueil des apprentis. Ce campus permettra de regrouper sur un seul site des activités de formation dispensées jusque là dans des établissements différents, qui sont vieillissants et qui ne répondent pas aux besoins actuels.

Ce campus, moderne, permettra de :

- gagner en productivité des opérateurs par une meilleure adaptation de la formation,
- accompagner l'évolution des technologies ferroviaires,
- répondre aux besoins croissants de formation de personnels,
- réduire la charge de maintenance des campus de formation,
- réduire le coût de la formation en réduisant les temps de déplacement du personnel,
- améliorer l'image globale du secteur de la formation, pour rendre les formations attractives aux personnels à former.

Ce projet répond à l'enjeu de moderniser les centres de formation dédiés aux métiers de la Maintenance, des Travaux, et des Circulations Ferroviaires, en y intégrant les évolutions techniques et technologiques récentes, liées autant aux méthodes pédagogiques qu'aux outils de travail.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

L'aménagement du centre de formation nécessitera dans un premier temps de bien délimiter les emprises, et la mise en défens des zones à proximité à ne pas impacter pendant la période de travaux.

Les travaux consisteront à :

- Débroussaillage,
- Terrassements, mise en place des fondations puis des dalles pour les bâtiments,
- Création du parking,
- Aménagements paysagers,
- Aménagement d'un plateau technique extérieur, avec échantillons grandeur nature d'équipements et d'infrastructures ferroviaires (tronçons de voies, aiguillages, équipements de signalisation, etc.),
- Construction de bâtiments R à R+4.

La durée des travaux est estimée à 13 mois. Le planning actuel envisagé prévoit une ouverture du centre à la fin 2021.

Sur le volet performance environnementale, il est prévu une labellisation E+ / C- (Bâtiment à Énergie Positive et Réduction Carbone), qui va au-delà de la stricte réglementation applicable (cf. RT 2012), notamment en termes de consommation d'énergie (Performance énergétique globale d'au moins -30 % par rapport à la RT 2012) et de réduction des émissions Carbone.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le centre de formation a pour vocation d'accueillir 290 stagiaires et 60 agents par jour (formateurs, personnels administratifs). Le projet comporte quatre entités programmatiques :

- un centre de formation comprenant un accueil, des espaces tertiaires, des ateliers techniques et des locaux logistiques,
- des espaces de restauration (capacité d'accueil : 165 personnes en simultané),
- des hébergements pour les stagiaires et les formateurs (environ 273 chambres),
- des espaces extérieurs incluant un plateau technique, des stationnements (capacité de 80 places environ) et des espaces verts

Sur une emprise de 3,95 ha environ, ce projet comprend :

- 3 bâtiments :
  - Bâtiment Hébergement et Restauration : R+4 d'une surface de plancher de 6920 m², 1384 m² au sol,
  - Bâtiment Tertiaire: R+2, d'une surface de plancher de 3439 m<sup>2</sup>, 1146 m<sup>2</sup> au sol,
  - Bâtiment Industriel : RDC, d'une surface de plancher de 2415 m<sup>2</sup>
- un plateau technique : les voies ferroviaires existantes sur le site sont utilisées
- un parking: 2080 m2
- des espaces paysagers : 9987 m2

Le site sera surveillé, clôturé. L'accès se fera via la rue Pierre Sémard. La gestion des eaux pluviales se fera a priori via stockage et infiltration sur place. L'aménagement paysager sera cohérent avec les abords. L'imperméabilisation sera limitée autant que possible (parkings végétalisés par exemple).

4.4.4		1/1/
4.4 A quelle(s) procédure(s) administre La décision de l'autorité environneme		
Permis de construire.		(e) a detention of the
4.5 Dimensions et caractéristiques du pr	ojet et superficie globale de l'opération	on - préciser les unités de mesure utilisées
	eurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet		Environ 3,95 ha Environ 12774 m²
Surface de plancher totale Emprise au sol		4945 m <sup>2</sup>
Espaces verts + parking		9987 + 2080 = 12067 m <sup>2</sup>
Bâtiment hébergement + restauration		R+4 / H = 16 m
Bâtiment tertiaire		R+2/H=8  m
Bâtiment industriel		RdC / H = 4 m
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long. 04°55'46"7E Lat. 45°41'15"1N
d'implantation	,	tong. 21 22 12 12 tal. 12 11 12 1N
Rue Pierre Semard 69800 Saint-Priest	Pour les catégories $5^{\circ}$ a), $6^{\circ}$ a), b)	
09000 Saint-Friest	et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b),	
	22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du	
	code de l'environnement :	
	Point de départ :	Long ° ' " Lat ° ' "
	Point d'arrivée :	Long ° ' " Lat ° ' " _
	Communes traversées :	
	69800 Saint-Priest	
la	ianas à valva damanda las anni	ovec n° 2 à /
Jo	ignez à votre demande les anne	EACS II Z U O
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	on d'une installation ou d'un ouvraa	e existant ? Oui Non X
4.7.1 Si oui, cette installation ou	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'	'une évaluation
environnementale?		Oui Non X
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement		
différentes composantes de votre p		
indiquez à quelle date il a été autor	iise :	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

#### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html</a>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<a href="http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?			Le projet ne se situe pas dans une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique. Les ZNIEFF les plus proches sont situées au Sud du site d'étude : - la ZNIEFF de type 1 n°820032295 (Gravières de Berlay et de Pierre Blanche) à 1,6 km - la ZNIEFF de type 1 n°820032294 (Plaine des Grandes Terres) à 2,5 km
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Le PPBE de l'État dans la métropole de Lyon et le département du Rhône a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 3 novembre 2015.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		×	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune de Saint-Priest est concernée le PPRT CREALIS SDSP, approuvé le 24/07/2015. L'extrémité Ouest du projet est située en zone B4-2 du PPRT. Cette partie du projet sera uniquement concernée par des aménagement de voies (plateau technique). Aucun bâtiment ne sera implanté dans le périmètre du PPRT. Le règlement du PPRT sur cette zone (B4-2) autorise: "Des projets dédiés à l'activité ferroviaire, sous maîtrise d'ouvrage du gestionnaire du domaine public ferroviaire, ou sous maîtrise d'ouvrage d'un tiers bénéficiant d'un titre d'occupation du domaine public ferroviaire."  La commune n'est pas couverte par un PPRN.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	X		Aucun site BASOL ou BASIAS n'est recensé sur le site du projet. Un diagnostic de pollution a été réalisé en septembre 2018. Il en ressort une absence de concentrations significatives des composés recherchés au droit des futurs aménagements. Cette étude permet de valider la compatibilité sanitaire du milieu avec le projet d'aménagement. Une étude historique du risque pyrotechnique a été réalisée. Ce risque est présent en raison des bombardements sur le secteur pendant la 2nde guerre mondiale.
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		Le site d'implantation du projet est concerné par le périmètre de Zone de Répartition des Eaux de l'aquifère des Couloirs de la nappe de l'Est Lyonnais.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			Le site du projet est distant de 11km du site Natura 2000 inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC) : FR8201785 - Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage.
D'un site classé ?		×	

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Veuillez compléter le tableau suivant :					
Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	Les besoins en eau pendant la phase de travaux et d'exploitation seront assurés par branchement au réseau de la ville.	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		l	Le projet ne prévoit pas de niveaux souterrains ni de déblais importants. En phase d'exploitation, le projet n'aura pas d'impact sur les masses d'eau souterraines.	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	Etant donné que le projet ne nécessite pas de gros travaux de terrassement, il ne nécessitera a priori pas d'apports importants en matériaux.	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	Etant donné que le projet ne nécessite pas de gros travaux de terrassement, il ne nécessitera a priori pas d'apports importants en matériaux.	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?			Dans sa grande majorité, le site est totalement anthropisé, occupé par les installations ferroviaires. Seule une petite partie à l'Est de la parcelle "Gare" (3500 m² sur les 20300 m² de la parcelle), est concernée par de la végétation (parcelle fortement embroussaillée). Il est prévu dans le cadre du projet de réaliser sur cette parcelle un espace paysager et sportif. Un inventaire écologique sera réalisé en période favorable (au printemps 2019) afin de déterminer les enjeux sur cette parcelle, ce qui permettra de déterminer s'il est nécessaire d'établir des demandes de dérogation d'espèces protégées.	
Milieu naturel				Le site du projet est distant de 11km du site Natura 2000 inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC) : FR8201785 - Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage. Aucun impact sur ce site n'est attendu.	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	Le projet s'insère majoritairement sur des emprises ferroviaires. La partie située à l'Est de la parcelle "Gare" est fortement embroussaillée, n'est pas considérée comme un boisement (au sens du code forestier). Elle ne constitue également pas un espace agricole. Il est prévu dans le cadre du projet de réaliser sur cette parcelle un espace paysager et sportif. Au PLU, les terrains sont situés en zone urbaine UI1 : zone d'activités artisanales et productives.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×		L'extrémité Ouest du projet est située en zone B4-2 du PPRT CREALIS. Cette partie du projet sera uniquement concernée par des aménagement de voies (aucun bâtiment ne sera implanté dans le périmètre du PPRT).  Le règlement du PPRT sur cette zone (B4-2) autorise: "Des projets dédiés à l'activité ferroviaire, sous maîtrise d'ouvrage du gestionnaire du domaine public ferroviaire, ou sous maîtrise d'ouvrage d'un tiers bénéficiant d'un titre d'occupation du domaine public ferroviaire."  Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des risques technologiques.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		D'après le site du BRGM, la zone d'étude est située dans une "zone potentiellement sujette aux inondations de cave". Le risque de mouvements de terrain par retrait-gonflement des argiles est considéré comme faible au niveau des emprises du projet. La commune de Saint-Priest est identifiée par le BRGM comme "commune avec cavités non localisées": aucune cavité souterraine n'est cependant recensée précisément sur l'emprise du projet. L'étude géotechnique permettra de déterminer précisément la stabilité des sols.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	×	×	Les risques sanitaires seront liés à la phase travaux. Les mesures de précaution habituelles seront mises en œuvre. Le risque pyrotechnique sera notamment pris en compte avec la présence en phase travaux de spécialistes équipés de détecteurs, assistant les personnels chargés des travaux : surveillance du godet de la pelle hydraulique ainsi que des sécurisations lors des forages géotechniques ou environnementaux.  Les bâtiments à démolir feront l'objet d'un diagnostic amiante. L'éventuel désamiantage sera réalisé par une entreprise agrée avant évacuation vers les filières adaptées.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		En phase travaux, une augmentation temporaire et limitée du trafic sera liée aux engins de chantier (impact considéré faible compte tenu de la nature et de la durée des travaux).  En phase exploitation, le projet ne produira pas une forte augmentation de la circulation. Le choix de la localisation du site a été fait de manière à ce qu'il soit accessible en transports en commun.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Le chantier sera une source de bruit lié au fonctionnement des engins de chantier. Ils respecteront les normes en vigueur. Le dossier de bruit de chantier précisera les mesures prises afin de limiter la gène pour les riverains. Ces nuisances seront limitées à la phase chantier. Les bâtiments des logements étudiants seront isolés conformément aux normes d'isolation. Le site est en secteur affecté par le bruit (bande de 250 m - voie ferrée classée en catégorie 2).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	×	×	Des nuisances olfactives sont à prévoir en phase travaux, notamment lors des travaux de finitions (peintures). Ces nuisances seront limitées dans le temps.  En phase exploitation, le projet ne sera pas source d'odeurs.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×	×	En phase travaux, il est probable que les engins de chantier soient sources de vibration.  En phase exploitation, le projet ne sera pas source de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Le projet engendre des émissions lumineuses extérieures limitées aux espaces de circulations piétonnes et automobiles, en privilégiant les éclairages bas dirigés vers le sol et rasants au niveau des façades, pour limiter l'impact sur l'environnement. Le projet est concerné par l'éclairage public des candélabres situés le long de la rue Pierre Semard.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		En phase de chantier, des émissions de gaz et de poussières liées aux engins de chantier et à la circulation des camions sont à prévoir. L'envol de poussières sera limité autant que possible (bâchage des camions de transport des matériaux, arrosage en période de temps sec,).  En phase exploitation, il n'y aura pas de rejets atmosphériques.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		La gestion des eaux pluviales sera a priori traitée via un stockage sur place, puis rejet via infiltration sur le terrain (conformément au règlement du PLU). Si la surface d'imperméabilisation et du bassin versant intercepté est supérieure au seuil de la nomenclature de l'article R214-1, il fera l'objet d'une déclaration / autorisation conformément à la réglementation en vigueur.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×		Le projet sera raccordé au réseau d'assainissement pour l'évacuation des eaux usées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		En phase chantier, des déchets inertes (béton), non dangereux (cartons), dangereux (bombes aérosols), en quantité limitée, pourront être générés. Ils seront triés, collectés et évacués vers les filières adaptées. Lors de la destruction des bâtiments, en cas de présence d'amiante, les gravats seront également évacués et traités vers les filières adaptés. En phase exploitation, les déchets dangereux, tels que des EPI souillés, graisse, huile, en volume très limité, seront évacués vers les filières adaptées. Les déblais seront évacués vers les filières adaptées.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×	Les emprises du projet sont actuellement vouées aux activités ferroviaires.
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	ences du projet identifi	ées au	6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr	ivez les	quels :	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Des mesures ont été prises afin d'éviter ou de réduire les effets négatifs du projet. Lors de l'analyse préalable des enjeux environnementaux, il a été décidé d'implanter les bâtiments sur des terrains déjà aménagés pour l'activité ferroviaire. Des études spécifiques permettront de préciser les enjeux et d'éviter ou réduire les impacts : étude hydrogéologique (afin de préciser le traitement des eaux pluviales), inventaire écologique en période favorable (afin de déterminer la présence ou non d'espèces protégées et adapter la période de débroussaillage/abattage).

Le projet étant situé à proximité immédiate des habitations de la rue Pierre Sémard, les bâtiments feront l'objet d'un traitement architectural. Par ailleurs, les aménagements paysagers faciliteront l'intégration des équipements et permettront d'améliorer la qualité paysager du site par rapport à la situation existante.

En phase chantier, l'accès au chantier sera protégé, sécurisé et non accessible. En collaboration avec la commune, les riverains seront informés sur le projet et la nature des travaux.

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet a pour objectif d'améliorer les conditions de formation du personnel SNCF, sur un site appartenant à SNCF, situé en continuité de la gare de Triage de Saint-Priest. Les bâtiments sont implantés sur des emprises ferroviaires. Pour la parcelle située à l'Est, accueillant des aménagements paysagers et sportifs, des inventaires écologiques seront réalisées en période favorable afin de déterminer la nécessité ou non de réaliser des dossiers de demande de dérogation au titre des espèces protégées, assortis de mesures de compensation si nécessaire. Dans le cadre du projet, une attention particulière sera apportée par SNCF à une végétalisation importante de la parcelle, avec une biodiversité cohérente avec le milieu d'origine.

Pour ces raisons, il ne nous paraît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

#### 8. Annexes

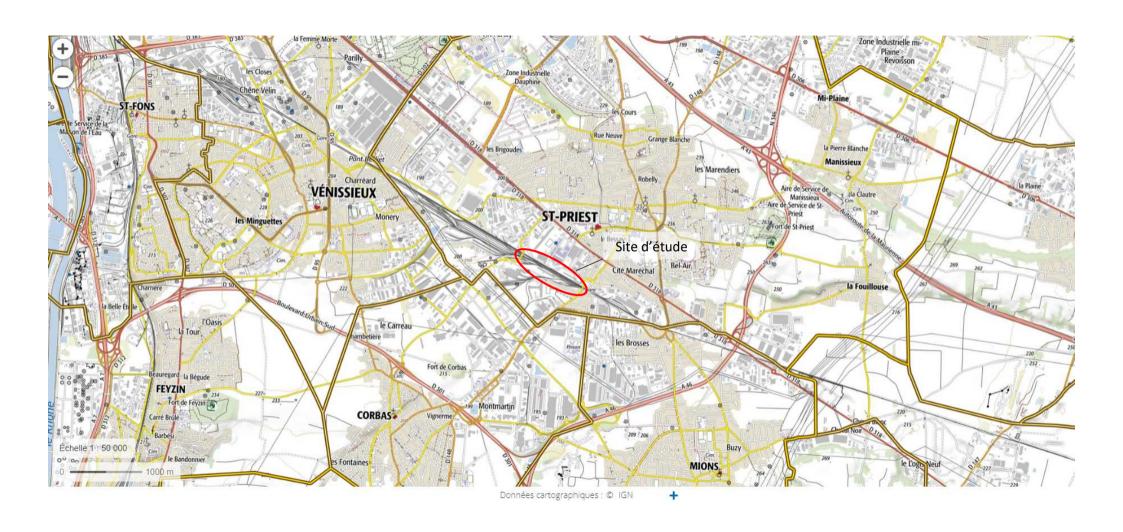
8.1 Annexes obligatoires							
Objet							
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X					
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	$ \mathbf{x} $					
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;						
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;						
	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	$\boxtimes$					
é	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.						

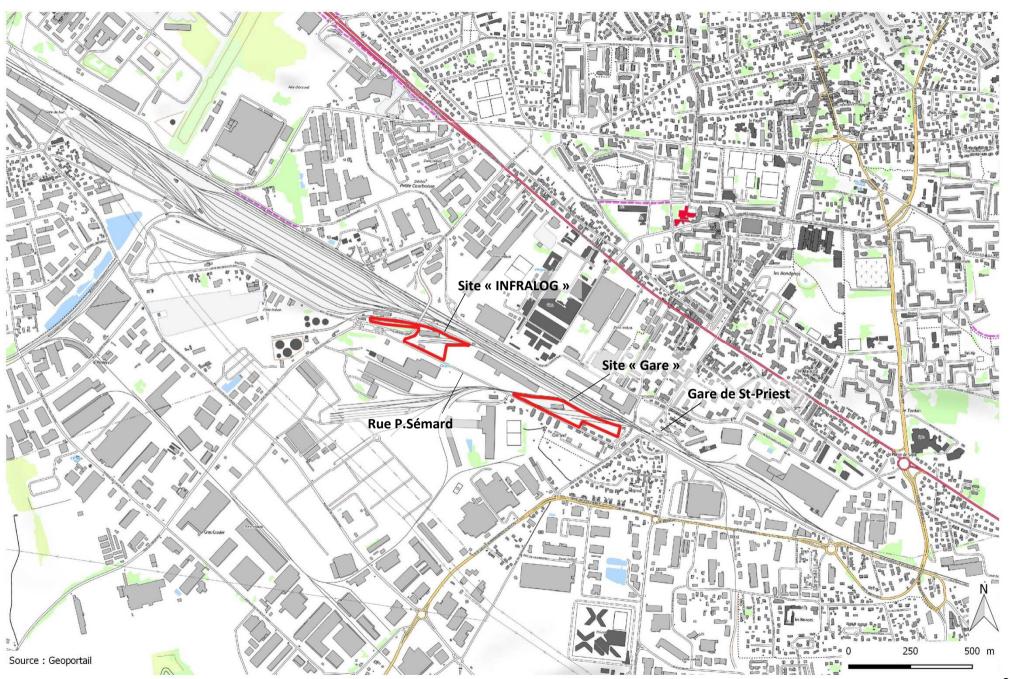
8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire  Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent							
	Objet						
	9. Engagement et sig	nature					
Je certifie su	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X					
Fait à	LA PLAINE SAINT-DENIS	le, 06/02/2019					
Signature							

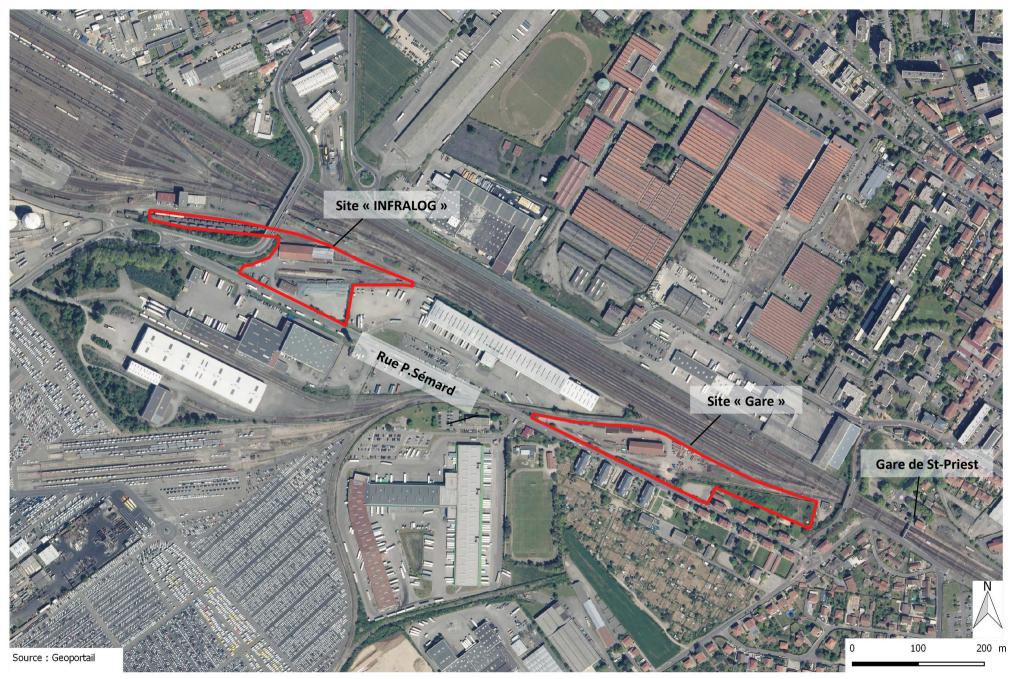
Création du centre de formation de Saint-Priest - Cas par cas

# 8. Annexes

## Annexe 2 : Plan de situation

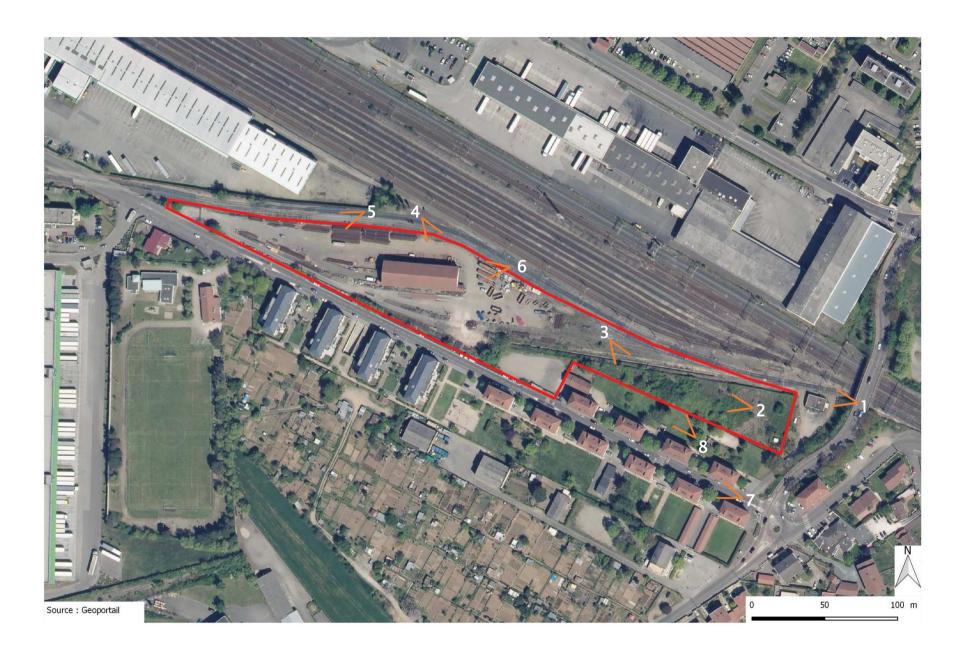






# Annexe 3 : Photographies des zones concernées

Date des prises de vue : 12/11/2018









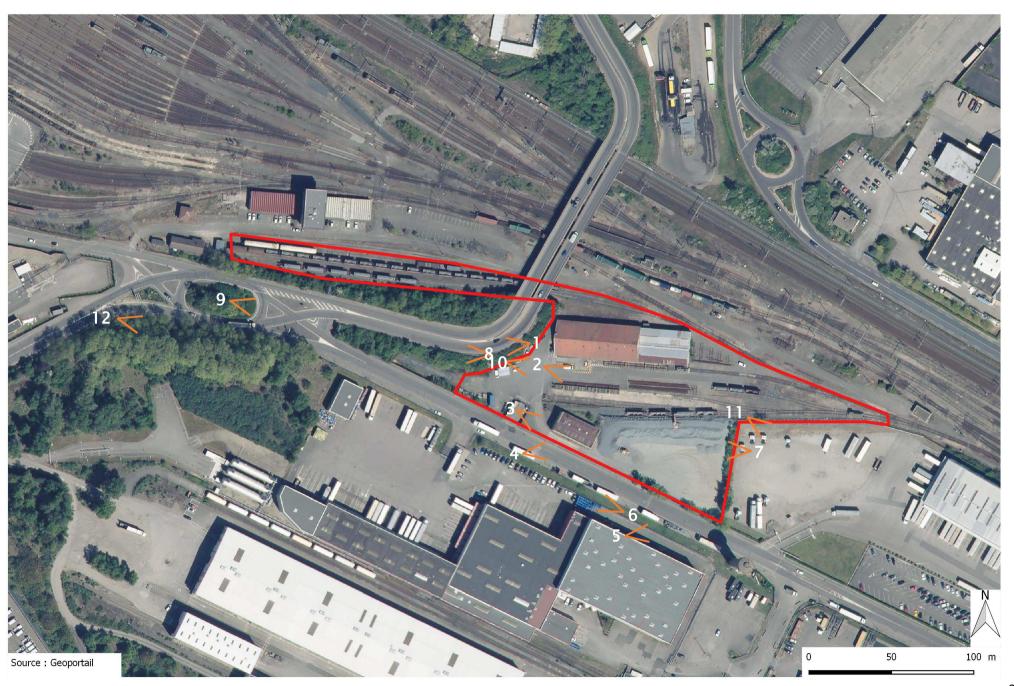




















## Création du centre de formation de Saint-Priest - Cas par cas





### Création du centre de formation de Saint-Priest - Cas par cas





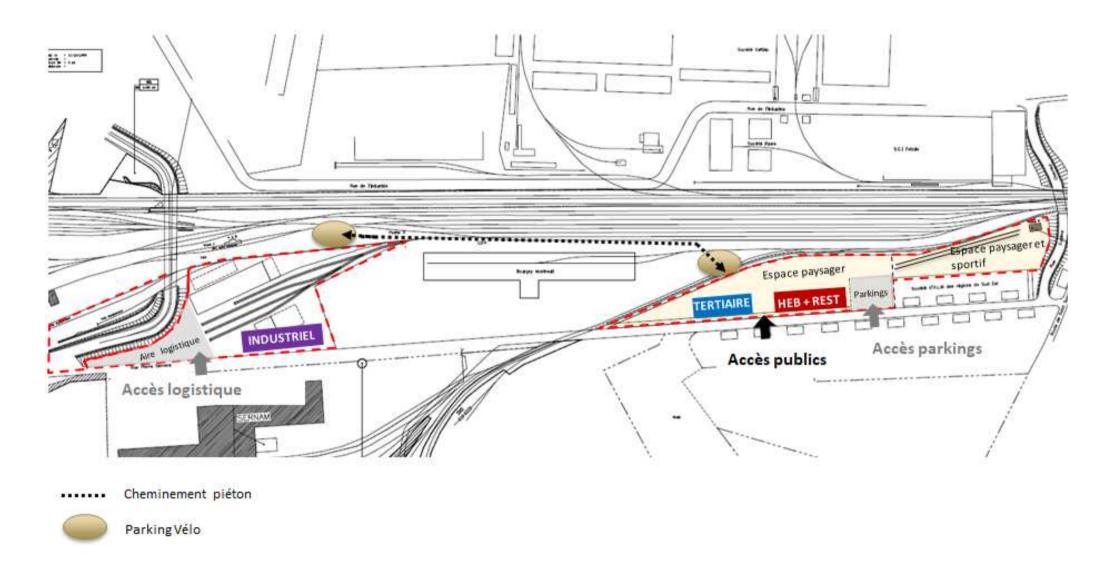








Annexe 4 : Plan du projet



Annexe 5 : Plan des abords du projet

